



ANNULATION DE COMMANDE SOCIÉTÉ DE VEHICULE DE MARQUE FRANÇAISE

Par **Jumpy**, le **20/06/2016** à **21:41**

Nous avons signé un bon de commande concernant d'un vehicule utilitaire d'une marque connu française

Le bon de commande a été signé et contre signe par la société automobile

Une date de livraison a été annoncé par le vendeur

Un acompte a été versé environ 10 pour-cent de la commande

Le prix du vehicule a été négocié et un accord du prix définitif a été accepté .prestations comprises

Signature faite un vendredi en double exemplaires

Le vendeur a envoyé un double du contrat de commande à ma banque pour que le prêt soit établi sur cinq ans par ma propre banque qui me fait mon prêt

Le lundi ..soit trois jours plus tard (week-end au milieu) le vendeur sur ordre de sa direction me signale qu'il a fait une erreur sur la remise qu'il m'a faite et que ... par consequence la société ,si je m'acquitte pas des 5000 euro qu'il manque dans leur calcule de la remise ANNULERONT LA COMMANDE

De mon côté je me suis désisté d'une autre proposition d'une autre marque après plusieurs contact et j'ai refusé une proposition d'une troisième marque trop chère pour mon budget

QUESTION :Es que le constructeur automobile peut se désengager de son contrat signé entre nous sous prétexte qu'il a fait une erreur sur le prix qu'il nous a proposé ?? Merci de me répondre au plus vite